

Avis public

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement modifiant le règlement de lotissement n° 09-849.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 15 août 2023, le conseil municipal de la Ville de Waterloo a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 23-849-10 amendant le règlement de lotissement n° 09-849 de la Ville de Waterloo ».

Description de la zone concernée :

- l'ensemble du territoire est concerné.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- d'ajuster les dispositions portant sur les rues sans issue afin d'adapter les longueurs maximales permises selon le type de rue sans issue ;
- de retirer l'exigence d'avoir accès à deux rues lors de la réalisation d'un projet de lotissement comptant 15 lots et plus dans un secteur desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout;
- d'ajouter un croquis illustrant les îlots.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 12 septembre 2023 à 18 h 30, à l'hôtel de ville de Waterloo, 417 rue de la Cour.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville : <https://www.ville.waterloo.qc.ca/>.

Ce projet **ne comprend pas** de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À Waterloo, ce 16 août 2023

Louis Verhoef, Directeur général et greffier